

# Fiche de données de sécurité

Vis desserrée

## SECTION I - IDENTIFICATION

**IDENTIFIANT DE PRODUIT:** Turn

**CODE PRODUIT:** 530000019-20AR

**USAGE RECOMMANDÉ:** Dégraissant solvant

**RESTRICTIONS D'UTILISATION:** Après le 8 décembre 2026, cette substance chimique (telle que définie à l'article 3(2))/produit de la TSCA ne peut plus être distribué dans le commerce aux détaillants pour tout usage. Après le 8 mars 2027, cette substance chimique (telle que définie à la section 3(2))/produit de la TSCA est et ne peuvent être distribués dans le commerce ou traités qu'avec une concentration de PCE égale ou supérieure à 0.1 % en poids pour le Objectifs suivants : (1) Traitement en tant que réactif/intermédiaire ; (2) Transformation en produit de formulation, mélange ou réaction ; (3) Traitement par reconditionnement ; (4) Recyclage ; (5) Utilisation industrielle et commerciale comme solvant dans le dégraissage à vapeur en bateaux ouverts ; (6) Industriel et utilisation commerciale comme solvant dans le dégraissage vapeur en boucle fermée ; (7) Utilisation industrielle et commerciale du masquant pour la mouture chimique ; (8) Utilisation industrielle et commerciale comme aide au traitement pour la régénération catalyseur dans la fabrication pétrochimique ; (9) Industriel et commercial utilisé comme aide à la transformation dans des secteurs autres que la fabrication pétrochimique ; (10) Utilisation industrielle et commerciale comme solvant pour le nettoyage à froid des pétroliers ; (11) Utilisation industrielle et commerciale comme nettoyant électrique sous tension ; (12) Utilisation industrielle et commerciale en laboratoire produits chimiques ; (13) Utilisation industrielle et commerciale dans les adhésifs et scellants à base de solvants ; (14) Utilisation industrielle et commerciale en nettoyage à sec dans des machines de 3e génération jusqu'au 20 décembre 2027 ; (15) Utilisation industrielle et commerciale dans tout le nettoyage à sec et le nettoyage localisé associé jusqu'à ce que 19 décembre 2034 ; (16) Exportation; et (17) Élimination.

**NOM DE L'ENTREPRISE:** Brodi Specialty Products

**ADRESSE DE LA COMPAGNIE:** 3175 14th Avenue, Unité #1 Markham, ON, Canada L3R 0H1

**TÉLÉPHONE DE L'ENTREPRISE:** 905-475-6084

**TÉLÉPHONE D'URGENCE:** 800-255-3924

## SECTION II – IDENTIFICATION DES DANGERS

**CLASSIFICATION :** Aérosols : Catégorie 3

Irritant cutané : Catégorie 2

Irritant oculaire : Catégorie 2A

Arisque d'expiration : Catégorie 1

Toxicité spécifique des organes cibles (exposition unique) : Catégorie 3

Cancérogénicité : Catégorie 2

Sensibilisation cutanée : Catégorie 1

Toxicité aiguë, Inhalation : Catégorie 4

**DÉCLARATION DE DANGER : DANGER :** Conteneur pressurisé : peut éclater s'il est chauffé. Provoque une irritation cutanée et grave des yeux. Peut être mortel si elle est avalée et pénètre dans les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Soupçonné de provoquer un cancer. Peut provoquer une réaction cutanée allergique. Nocifs s'ils sont inhalés.

Ce produit contient le pourcentage suivant de substances chimiques de toxicité inconnue : 0 %

**PRÉCAUTIONS :** Évitez la chaleur, les surfaces chaudes, les étincelles, les flammes ouvertes et autres sources d'allumage. -Pas de fumée. Récipient pressurisé : Ne pas percer ni brûler, même après utilisation. Protégez-les du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C/122°F. Obtenez des instructions spéciales avant utilisation. Ne manipulez pas avant que toutes les précautions de sécurité n'aient pas été lues et comprises. À utiliser uniquement en extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Évitez de respirer les vapeurs, la brume, les vapeurs et les pulvérisations. Portez des gants de protection, des protections oculaires et des vêtements de protection. Lavez-vous bien les mains après la manipulation. **SI C'EST SUR LA PEAU : LAVEZ AVEC BEAUCOUP D'EAU.** Si une irritation ou une éruption cutanée survient : consultez un médecin. Retirez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail. **SI C'EST DANS LES YEUX :** Rincez prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consultez un médecin. **SI ON L'AVALE :** Consultez immédiatement un médecin d'urgence. **NE** provoquez PAS de vomissements. **SI VOUS ÊTES EXPOSÉ OU INQUIET :** **CONSULTEZ UN MÉDECIN OU VOUS AIDEZ.** **SI VOUS INHALEZ :** Évacuez la personne pour l'aérer frais et gardez une respiration confortable. Faites appel aux urgences médicales. Conservez dans un endroit bien ventilé. Éliminer le contenu et le contenant conformément aux réglementations locales, étatiques et nationales.

**SYMBOLE :**



**Fiche de données de sécurité**  
Vis desserrée

**DANGERS NON AUTREMENT CLASSÉS : N/A**

**SECTION III – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**

<b>INGRÉDIENT DANGEREUX</b>	<b>NUMÉRO CAS</b>	<b>POURCENTAGE</b>
Tétrachloroéthylène	127-18-4	60-80%
Essence minérale	8052-41-3	10-30%
Huile minérale	8042-47-5	7-13%
Dioxyde de carbone	124-38-9	3-7%
Sulfonate de baryum	Propriétaire	0.1-1%

**Informations sur le secret commercial :** Une identité chimique spécifique et/ou un pourcentage de composition a été retenu comme secret commercial.

**SECTION IV - MESURES DE PREMIERS SECOURS**

**YEUX :** Rincez immédiatement à l'eau pendant 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consultez immédiatement un médecin.

**INGESTION :** Rincez la bouche à l'eau. Consultez un médecin.

**INHALATION :** Passez à l'air frais. Si vous ne respirez pas, administrez une respiration artificielle, si la respiration est difficile, donnez de l'oxygène.

**PEAU :** Lavez immédiatement avec du savon et de l'eau pendant 15 minutes. Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Consultez un médecin si l'irritation persiste.

**RISQUES AIGUS POUR LA SANTÉ: Yeux :** rougeur, larmes, vision floue. **Peau :** dégraisse et dermatite. **Inhalation :** anesthésiant, irritation, dépression du système nerveux central (SNC). **Oral :** risque d'aspiration, irritation abdominale, nausées, vomissements et diarrhée.

**RISQUES CHRONIQUES POUR LA SANTÉ:** Agent cancérigène possible. La surexposition peut provoquer une dermatite, des vertiges, des maux de tête, des nausées, de la confusion mentale et des troubles visuels, et peut endommager les reins, le foie, les poumons, le sang ou le système nerveux central.

**NOTE AU MÉDECIN:** N'administrez pas d'adrénaline ni d'épinéphrine à une victime d'une intoxication au solvant chloré. Ce produit contient des ingrédients susceptibles d'être censés être cancérigènes.

**SECTION V – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**MÉDIA EXTINCTEUR :** Produit chimique sec, mousse ou dioxyde de carbone.

**MÉDIA D'EXTINCTION INAPPROPRIÉ :** JET D'EAU/JET.

**PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES:** Portez un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH avec un dispositif facial complet fonctionnant en mode pression positive avec des vêtements de protection corporelle complets lors de la lutte contre les incendies. N'utilisez que de l'eau pour refroidir les contenants exposés.

**RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :** Éloignez-vous de la chaleur, des étincelles, des flammes ouvertes et des surfaces chaudes. Pas de cigarette.

**PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX:** Oxydes de carbone, chlore, chlorure d'hydrogène et phosgène.

**SECTION VI – MESURES DE LIBÉRATION ACCIDENTELLE**

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE:** Consultez la section VIII pour l'équipement de protection individuelle approprié.

**RENVERSE:** Utilisez un absorbant sur le déversement, balayant pour nettoyer. Disposition conformément aux lois locales, étatiques et fédérales. Les petites sorties peuvent être effacées avec du matériel d'effacement.

**ÉLIMINATION DES DÉCHETS:** Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales.

**STATUT DE LA RCRA:** Le solvant résiduel a probablement été considéré comme U210 (tétrachloroéthylène) selon la RCRA, cependant le produit doit être entièrement caractérisé avant l'élimination (40 CFR 261).

**SECTION VII – MANIPULATION ET STOCKAGE**

**MANIPULATION ET STOCKAGE:** Conservez dans un endroit frais et sec. Gardez les tambours couverts et bouchez les trous bien fermés. Suivez les instructions de l'étiquette.

**AUTRES PRÉCAUTIONS:** Les contenants de ce matériau peuvent être dangereux lorsqu'ils sont vides car ils retiennent les résidus du produit (vapeurs, liquide) ; respectez tous les avertissements et précautions indiqués pour le produit. Restez hors de portée des enfants.

## Fiche de données de sécurité

### Vis desserrée

**INCOMPATIBILITÉ:** Acides forts, alcalis puissants, agents oxydants puissants, métaux chimiquement actifs tels que l'aluminium, le baryum, le lithium, le sodium, le magnésium, le potassium, le titane, le béryllium, l'acide nitrique concentré, certains plastiques, caoutchoucs et revêtements.

#### SECTION VIII – CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

INGRÉDIENT DANGEREUX	OSHA PEL	ACGIH TLV
Tétrachloroéthylène	100 ppm	25 ppm
Essence minérale	Non établi	Non établi
Huile minérale	5 mg/m <sup>3</sup>	5 mg/m <sup>3</sup>
Sulfonate de baryum	Non établi	Non établi
Dioxyde de carbone	5000 ppm	5000 ppm

**CONTRÔLES TECHNIQUES / VENTILATION:** Utilisez uniquement en extérieur ou dans un espace bien ventilé.

**PROTECTION RESPIRATOIRE:** Portez une protection respiratoire à vapeur organique approuvée NIOSH/MSHA.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :** LUNETTES DE SÉCURITÉ, GANTS, VÊTEMENTS DE PROTECTION ET RESPIRATEUR À VAPEUR.

**MESURES SUPPLÉMENTAIRES:** Lavez-vous soigneusement les mains après la manipulation. Lavez-vous soigneusement les mains avec du savon et de l'eau après utilisation. Adoptez de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

#### SECTION IX - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**APPARENCE :** Spray aérosol transparent.

**ODEUR :** Solvant chloré.

**SEUIL D'ODOR :** 1 PPM

**pH :** N/D

**POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION :** N/D

**POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET PLAGE D'ÉBULLITION :** N/D

**FLASH POINT:** N/D

**TAUX D'ÉVAPORATION :** N/D

**INFLAMMABILITÉ (solide/gaz) :** Non considérée comme un aérosol inflammable ou extrêmement inflammable par l'OSHA (29CFR 1910.1200).

**LIMITES SUPÉRIEURES/INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSIVITÉ :**

**LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ :** N/D

**LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ :** N/D

**LIMITE D'EXPLOSIVITÉ PLUS BASSE ( %) :** N/D

**LIMITE D'EXPLOSIVITÉ SUPÉRIEURE ( %) :** N/D

**PRESSION DE VAPEUR (MM HG) :** N/D

**DENSITÉ DE VAPEUR (ARÉ=1) :** N/D

**DENSITÉ RELATIVE (H<sub>2</sub>O=1) :** 1,4-1,6 @ 77°F (25°C)

**SOLUBILITÉ (IES) :** Négligeable.

**COEFFICIENT DE PARTITION : N-OCTANOL/EAU (KOW) :** N/D

**TEMPÉRATURE D'AUTOALLUMAGE :** N/D

**TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION :** N/D

**VISCOSITÉ :** N/D

#### SECTION X – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**RÉACTIVITÉ :** Aucune connue.

**STABILITÉ CHIMIQUE :** Stable.

**RÉACTIONS POTENTIELLEMENT DANGEREUSES :** Aucune connue.

**CONDITIONS À ÉVITER :** Températures élevées et chaleur excessive. Évitez les matériaux incompatibles.

**MATÉRIAUX INCOMPATIBLES :** Acides forts, alcalis puissants, agents oxydants puissants, métaux chimiquement actifs tels que l'aluminium, le baryum, le lithium, le sodium, le magnésium, le potassium, le titane, le béryllium, l'acide nitrique concentré, certains plastiques, caoutchoucs et revêtements.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :** Oxydes de carbone, chlore, chlorure d'hydrogène et phosgène.

#### SECTION XI – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES:** Tétrachloroéthylène (Perchloroéthylène) (127-18-4) : DL50 (oral, rat) 2629 mg/kg ; LC50 (Inhalation, souris, 8h) 34200 mg/m<sup>3</sup>.

**VOIES D'ENTRÉE :** Yeux, Ingestion, Inhalation, Peau

## Fiche de données de sécurité

### Vis desserrée

**YEUX :** Provoque une irritation sévère, rougeurs, larmes, douleur, troubles visuels ; peut causer des dommages oculaires.

**INGESTION :** Provoque irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements, crampes abdominales.

**INHALATION :** Provoque irritation des voies respiratoires, vertiges, maux de tête, nausées, dépression du système nerveux central (SNC). Une exposition prolongée peut entraîner une perte de conscience, des effets cardiaques, hépatiques, rénaux et la mort.

**PEAU :** Irritation probable, rougeur et douleur. Peut provoquer un dégraissement localisé, des cloques avec un contact cutané prolongé. Peut être absorbé par la peau.

**ÉTAT MÉDICAL AGGRAVÉ :** L'exposition excessive aggrave des troubles préexistants des yeux, de la peau, des respiratoires, du foie, des reins, du système cardiovasculaire, des maladies pulmonaires ou du système nerveux central (SNC).

**RISQUES AIGUS POUR LA SANTÉ :** **Yeux :** rougeur, larmes, vision floue. **Peau :** dégraisse et dermatite. **Inhalation :** anesthésiant, irritation, dépression du système nerveux central (SNC). **Oral :** risque d'aspiration, irritation abdominale, nausées, vomissements et diarrhée.

**RISQUES CHRONIQUES POUR LA SANTÉ :** Agent cancérigène possible. La surexposition peut provoquer une dermatite, des vertiges, des maux de tête, des nausées, de la confusion mentale et des troubles visuels, et peut endommager les reins, le foie, les poumons, le sang ou le système nerveux central.

**CARCINOGENICITÉ :** OSHA : Pas de données disponibles ACGIH : A3 - Cancérogène animal NTP : 2 - Anticipé

IARC : 2A - Autre PROBABLE : CA Prop 65

## SECTION XII – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**ECOTOXICITÉ: Tétrachloroéthylène (Perchloroéthylène) (127-18-4) :** LC50 (*Pimephales promelas*, 96h) 18,4 mg/L ; LC50 (*Oncorhynchus mykiss*, 96h) 5 mg/L ; LC50 (*Lepomis macrochirus*, 96h) 12,9 mg/L ; LC50 (*Cyprinodon variegatus*, 96h) 29,4 - 52,2 mg/L ; LC50 (crevette mysidae, 96h) 10,2 mg/L ; EC50 (*Daphnia magna*, 48h) 18 mg/L.

**PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:** Les composants ou composants de ce produit ne sont pas biodégradables.

**POTENTIEL BIOACCUMULATIF:** Ce produit n'est pas censé bioaccumuler.

**MOBILITÉ DANS LE SOL:** Ce produit est mobile dans le sol.

**AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES:** Ce matériau est toxique pour la vie aquatique.

## SECTION XIII – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA MISE AU REBUT

**ÉLIMINATION DES DÉCHETS:** Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales.

**STATUT DE LA RCRA:** Le solvant résiduel a probablement été considéré comme U210 (tétrachloroéthylène) selon la RCRA, cependant le produit doit être entièrement caractérisé avant l'élimination (40 CFR 261).

## SECTION XIV - INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

**NOM D'EXPÉDITION APPROPRIÉ:** Aerosols, Ltd. Quantité.

**CLASSE/DIVISION DE DANGER:** 2.2 (6.1)

**NUMÉRO UN/NA:** UN1950

**GROUPE DE CONDITIONNEMENT :** N/D

### EXPÉDITION AÉRIENNE

**NOM D'EXPÉDITION APPROPRIÉ:** Aérosols, non inflammables, contenant des substances de la Division 6.1, Groupe d'emballage III.

**CLASSE/DIVISION DE DANGER:** 2.2 (6.1)

**NUMÉRO UN/NA:** UN1950

**GROUPE DE CONDITIONNEMENT:** N/D

### TRANSPORT MARITIME :

#### VESSEL (IMO/IMDG)

**NOM D'EXPÉDITION APPROPRIÉ:** Aérosols, toxiques.

**CLASSE/DIVISION DE DANGER:** 2.2 (6.1)

**NUMÉRO UN/NA :** UN1950

**GROUPE DE PRÉPARATION :** N/A

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX EAU :** Polluant marin.

## SECTION XV - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**STATUT TSCA :** Tous les produits chimiques sont listés ou exemptés.

**CERCLA (LOI SUR LA RÉMUNÉRATION COMPLÈTE DES RÉPONSES ET LA RESPONSABILITÉ) :** Tétrachloroéthylène (Perchloroéthylène) (127-18-4) Quantité à déclarer = 100 livres.

**CATÉGORIES DE DANGER SARA 311/312 :** Danger pour la santé et danger physique.

**INGRÉDIENTS À DÉCLARER DE LA SARA 313 :** Tétrachloroéthylène (Perchloroéthylène) (127-18-4).

## Fiche de données de sécurité

Vis desserrée

**RÈGLEMENTATIONS DE L'ÉTAT: Proposition 65 de Californie: AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des substances chimiques telles que le tétrachloroéthylène (perchloroéthylène), connu par l'État de Californie pour provoquer le cancer. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX: Tétrachloroéthylène (127-18-4) WHMIS (Canada) Classe D-1B :** Matériau provoquant des effets toxiques immédiats et graves (TOXIQUE). Classe D-2A : Matériau provoquant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).

**COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV):** 16.5 %

**Produits contenant du tétrachloroéthylène (perchloroéthylène ou PCE) :** après le 8 décembre 2026, cette substance chimique (telle que définie dans La section 3(2))/produit de la TSCA ne peut être distribué dans le commerce aux détaillants pour quelque usage que ce soit. Après le 8 mars 2027, cette substance chimique (comme défini à la section 3(2))/produit de la TSCA est et ne peut être distribué dans le commerce ou traité avec une concentration de PCE égale à ou supérieur à 0,1 % en poids pour les usages suivants : (1) Traitement en tant que réactif/intermédiaire ; (2) Transformation en formulation, mélange ou produit de réaction ; (3) Traitement par reconditionnement ; (4) Recyclage ; (5) Utilisation industrielle et commerciale comme solvant dans la vapeur de lots à ouverture dégraissage ; (6) Utilisation industrielle et commerciale comme solvant dans le dégraissage vapeur en boucle fermée ; (7) Utilisation industrielle et commerciale dans masquant pour le mouture chimique ; (8) Utilisation industrielle et commerciale comme aide à la régénération catalyseur en pétrochimie la fabrication ; (9) Utilisation industrielle et commerciale comme aide à la transformation dans des secteurs autres que la fabrication pétrochimique ; (10) Industriel et une utilisation commerciale comme solvant pour le nettoyage à froid des pétroliers ; (11) Utilisation industrielle et commerciale comme nettoyant électrique sous tension ; (12) Utilisation industrielle et commerciale dans les produits chimiques de laboratoire ; (13) Utilisation industrielle et commerciale dans les adhésifs et scellants à base de solvants ; (14) Utilisation industrielle et commerciale en nettoyage à sec dans des machines de 3e génération jusqu'au 20 décembre 2027 ; (15) Utilisation industrielle et commerciale dans tout le nettoyage à sec et le nettoyage localisé associé jusqu'au 19 décembre 2034 ; (16) Exportation ; et (17) Élimination.

**SANTÉ NFPA :** 3

**NFPA INFLAMMABILITÉ :** 1

**RÉACTIVITÉ À LA NFPA :** 0

**NFPA AUTRES :** Aucun

**HMIS SANTÉ:** \*3

**HMIS INFLAMMABILITÉ:** 1

**RÉACTIVITÉ DU HIS :** 0

**PROTECTION HMIS :** C

### SECTION XVI - AUTRES INFORMATIONS

**PRÉPARATION PAR :** Craig Bernard

**DATE DE PRÉPARATION :** 09/06/2017

**DATE DE RÉVISION :** 08/04/2025

N/A = Non applicable; N/D = Non déterminé

**AVERTISSEMENT:** À notre connaissance, les informations contenues ici sont exactes. Cependant, il n'y a aucune responsabilité pour l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues ici. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir qu'ils soient les seuls dangers existants. Les informations contenues dans cette FDS proviennent de sources actuelles et fiables ; Cependant, les données sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude ou exactitude. Puisque les conditions de manipulation, de stockage et d'élimination de ce produit échappent au contrôle du fabricant, celui-ci ne sera pas responsable des pertes, blessures ou dépenses résultant d'une utilisation inappropriée du produit. Aucune garantie, expresse ou déduite, concernant le produit décrit dans cette FDS ne doit être créée ou déduite par une quelconque déclaration de cette FDS. Diverses agences gouvernementales peuvent avoir des réglementations spécifiques concernant le transport, la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination de ce produit, qui peuvent ne pas être couvertes par cette FDS. L'utilisateur est responsable de la conformité totale.